

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 juillet 2023

**Délibération
N° 23.095.2**
En exercice ... 37
Présents 25
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE TRAVAUX

**PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VIA EUROPA -
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS -
RUE DE STOCKHOLM - APPROBATION ET AUTORISATION
DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 28/06/2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le 4 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Michel SANCHEZ), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Marcelle COUDERC), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 juillet 2023

Parc d'activités économiques Via Europa - Convention de servitude avec Enedis - Rue de Stockholm - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L323-1 et L323-2 ;

Vu le code civil, notamment les articles 639 et 649 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention de servitude, ci-annexé, transmis par Enedis dans le but d'alimenter en électricité la borne de comptage de l'installation de recharge de véhicules électriques de l'entreprise BOX CENTER ;

Considérant que le parc d'activité économique Via Europa est desservi en électricité par un réseau enterré ;

Considérant que la borne nécessite une alimentation en électricité, le réseau passant à proximité ;

Considérant que le projet de convention de servitude autorise la pose d'une canalisation souterraine de 2 mètres, ayant pour but d'alimenter en électricité la borne de comptage de l'installation de recharge de véhicules électriques de BOX CENTER ;

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire de l'emprise concernée par le passage d'un câble, sur la parcelle section AH n°292 ;

Considérant qu'à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice de la présente servitude, une indemnité forfaitaire de 50 € sera versée par Enedis ;

Considérant qu'Enedis supportera entièrement les frais, droits et émoluments de la présente convention, notamment ceux induits par l'acte authentique ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de servitude ci-annexé à conclure avec Enedis ;

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants, au chapitre prévu à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09



IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le 10 JUIL. 2023

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 10 JUIL. 2023

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-243400488-20230704-DEL IB_23_09

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09